



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

### Délibération n° 2024-040

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey – VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

### Domaines de compétences par thèmes – Restaurant scolaire

#### Restaurant scolaire – Tarification sociale des repas – Avenant Egalim n° 01

Madame le Maire rappelle aux membres présents le conventionnement triennal en cours permettant à la collectivité d'appliquer la tarification sociale pour les repas pris au restaurant scolaire.

A ce titre, elle perçoit une aide financière de l'état s'élevant à 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€ encaissé auprès des familles respectant les critères.

Dans le cadre de la loi EGALIM, le restaurant scolaire de l'Ecole des Chênes respecte les critères inscrits au registre national des cantines et peut prétendre à une bonification d'1 € supplémentaire par repas servis. Cette nouvelle mesure fait l'objet d'un avenant n° 1 joint à la présente.

#### **Le conseil municipal décide par 12 voix POUR**

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale permettant à la collectivité de prétendre à la bonification d'1 € supplémentaire par repas servis.

Publication dématérialisée du 05/04/2024  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20240326-2024\_040DE  
Reçu le 05/04/2024